



**DECISION DU MAIRE N° 3/2023  
DU 2 FEVRIER 2023**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA  
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)  
POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI ET DES ESPACES  
PUBLICS**

Le Maire de Vert-le-Grand ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le lancement de la campagne relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023,

**CONSIDERANT** que la date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au plus tard le 17 février 2023,

**CONSIDERANT** qu'une priorité sera donnée aux actions inscrites dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique,

**CONSIDERANT** également que des projets pourront être déposés au titre de certaines priorités thématiques dont la « Transition écologique des territoires »,

**CONSIDERANT** la volonté de procéder à la rénovation énergétique du bâti et des espaces publics.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL-Fond vert 2023 afin de permettre la rénovation énergétique du bâti et des espaces publics sur la commune de Vert le Grand.

**ARTICLE 2** : Précise que le coût total de cette opération s'élève à 299 302 € HT :

- |  |              |
|--|--------------|
| 1) Frais de mission de maîtrise d'œuvre :  | 16 942 € HT  |
| 2) Rénovation énergétique du bâti et des espaces publics sur la commune de Vert le Grand : | 282 360 € HT |

**ARTICLE 3** : de solliciter pour la réalisation de cette réhabilitation l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant total de 239 442 €.

**ARTICLE 4** : de préciser le plan de financement prévisionnel comme suit :

	Montant HT	%
Dépenses :		
- Frais de mission	16 940 €	6 %
- Travaux	282 360 €	94%
TOTAL	299 302 €	100%
Recettes :		
- DSIL – Fond vert	239 442 €	80%
- Auto financement	59 860 €	20%
TOTAL	299 302 €	100%

**ARTICLE 5** : de préciser l'échéancier envisagé de réalisation de ce projet comme suit :

- Date de lancement de l'appel d'offre : septembre 2023
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : décembre 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : avril 2024

**ARTICLE 6** : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL-Fond vert et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**ARTICLE 7** : La décision sera notifiée aux intéressés.

**ARTICLE 8** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert-le-Grand, le 2 février 2023.

Le Maire,



Thierry MARAIS